



# EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

## Séance du 9 juin 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Serge LHOTELLIER**

### Administrateurs en exercice : 27

#### Présents : 20

Mme AUDIBERT	M. GHARBI	M. LHOTELLIER	Mme RIVES
M. BEN MIHOUB	M. GILLET	Mme MACARIO	Mme SEILER
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS
M. DOYER	M. KHALFAOUI	Mme PRALON	Mme TEIXEIRA DE SOUSA
M. GARCIN	Mme LEVY	M. RICHARD	M. TIDONA

#### Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

M. GABRIELE	à	M. GHARBI
M. MANACORDA	à	M. TIDONA

Mme PANAGOS	à	M. GARCIN
M. SMAILI	à	M. MARKOVIC

#### Absents/excusés : 3

M. DE GEA	M. SALI
M. MENDY	

### Nombre de votants (présents + représentés) : 24

<b>DELIBERATION 26-35</b>  Nomination du Directeur Général Adjoint chargé d'assurer l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale	<b><u>N° 26-35 – NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT CHARGE DE L'INTERIM</u></b>  Mesdames, Messieurs,  Monsieur le Président présente le rapport suivant :  L'article R421-18 du Code de la construction et de l'habitation dispose « qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le Conseil d'Administration. La prolongation de cet intérim pour une durée supérieurs à six mois doit être décidée par le Conseil d'Administration ».
---	--

**VISAS**  
**CCH**  
**Art. R421-16**  
**Art. R421-18**

A cet égard, il est proposé au Conseil d'Administration de désigner de nouveau M. Jacques VANDEBEULQUE en qualité de Directeur Général Adjoint chargé de l'intérim, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christel MONDOLONI Directrice Générale.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Décret n° 2022-706 du 26/04/2022

**Vu** les articles R421-16 et R421-18 du Code de la construction et de l'habitation

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

<b>Votes favorables</b>	<b>24</b>	<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Votes contre</b>	<b>0</b>
-------------------------	-----------	--------------------	----------	---------------------	----------

**Article 1**

**DESIGNE** de nouveau M. Jacques VANDEBEULQUE en qualité de Directeur Général Adjoint chargé de l'intérim, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christel MONDOLONI Directrice Générale.

Le Président du Conseil d'Administration,



Serge LHOTELLIER